



ACADÉMIE
D'AMIENS

Liberté
Égalité
Fraternité

BESOIN D'AID€ POUR PAYER DES FRAIS LIÉS À LA SCOLARITÉ ?

LE COLLÈGE PEUT VOUS ACCOMPAGNER

GRÂCE AU

FONDS SOCIAL

- cantine
- internat
- fournitures
- vêtements
- transport
- sorties scolaires
- Santé
- ...



Renseignez-vous auprès de :

La discrétion et la vie privée des élèves et des représentants légaux sont respectées dans le traitement du dossier.



AIDES DU FONDS SOCIAL

C'EST QUOI LE FONDS SOCIAL ?

Le fonds social permet d'aider les familles qui rencontrent des difficultés financières pour assumer les dépenses liées :

- aux frais de **cantine ou d'internat** ;
- aux frais de **scolarité**.



UNE AIDE POUR QUI ?

L'aide s'adresse à **tous les collégiens ou lycéens** à l'exception des étudiants et des apprentis.

Sont également concernés **les élèves en Unité pédagogique** pour élèves allophones arrivants (**UPE2A**), en classe français langue seconde (**FLS**) ou issus des dispositifs de **lutte contre le décrochage scolaire** (parcours compétences...).

UNE AIDE POUR QUOI ?

Pour le règlement de tout ou partie des frais de :

- **cantine ou d'internat** ;
- **sorties et voyages scolaires** ;
- **fournitures scolaires** ;
- **vêtements** (sport et autres...) ;
- **équipements professionnels** ;
- **transport scolaire** ;
- **santé** (besoins élémentaires de l'élève : soins psychologiques ou bucco-dentaires, achat de lunettes, d'appareils auditifs ou dentaires...).



COMMENT DEMANDER L'AIDE ?

Un **dossier peut être** :

- **retiré** auprès de l'établissement,
- **téléchargé** via Pronote, l'ENT ou le site internet de l'établissement.

EXAMEN DE LA DEMANDE

Sauf cas d'urgence, **le dossier est étudié** de façon anonyme par la commission de fonds social présidée par le chef d'établissement.



QUI PEUT VOUS RENSEIGNER ?

Tous les membres de l'établissement (y compris le service de gestion et le service social) peuvent vous informer sur les aides et vous accompagner dans la constitution du dossier.

Renseignez-vous auprès de :